



**Avec le projet de loi du gouvernement, la  
recherche publique de plus en plus en danger !**

Le gouvernement prépare une « loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation » (en abrégé LOPRI) qui va fixer pour les 5 ans qui viennent les grandes orientations en matière de politique de recherche et les moyens qui lui seront alloués.

Une première version de ce projet de loi, préparé par les ministres de l'Éducation et de la Recherche Fillon et d'Aubert (datée du 7 janvier), a été divulguée, et c'est encore pire que ce que l'on pouvait craindre !

**Précarisation et marchandisation de la recherche publique sont les deux mamelles de ce projet de loi !  
(Le MEDEF en rêvait, Fillon-d'Aubert l'ont fait !)**

Certes un accroissement important des moyens qui seraient alloués à la recherche est programmé (+ 5,5 milliards d'euros en 5 ans), mais outre que cet effort n'est pas suffisant pour respecter l'engagement européen de la France (3 % du PIB en 2010), la manière dont le gouvernement entend l'utiliser et l'orienter est totalement scandaleuse !

**L'emploi précaire et le financement sur projets comme mode de croissance exclusif de la recherche publique !**

Une partie de cette enveloppe (20 % du total environ) correspond à des aides indirectes (essentiellement à la recherche privée), sous forme de dégrèvements fiscaux aux entreprises "innovantes" et aux particuliers qui feraient des dons. Dans les aides directes à la recherche, **la quasi-totalité de ces moyens nouveaux seraient consacrés au financement de recherches sur projets et d'une multitude d'emplois précaires !** Et ne serviraient surtout pas à augmenter le nombre d'emplois permanents dans la recherche publique<sup>1</sup> et les crédits de base des laboratoires !

**Une stratégie de contournement des organismes et des règles statutaires existants**

Ces financements sur projets seraient distribués principalement par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche, qui va devenir un EPIC), directement ou par l'intermédiaire de fondations. Vu les fonds considérables qui leur seraient confiés<sup>2</sup>, ce seraient ces structures qui de fait décideraient des orientations et deviendraient les véritables « patrons » de la recherche publique ! Des patrons sans contre-pouvoir : le « conseil scientifique » qui serait chargé d'éclairer l'ANR dans ses choix concernant la définition des appels d'offres - le HCRI (Haut Conseil de la Recherche et de la Technologie) - serait composé de 20 membres (10 « personnalités scientifiques de premier plan » et 10 « personnalités du secteur socio-économique ») tous nommés sur proposition du Ministre de la Recherche...

De plus ces financements sur projets seraient très clairement orientés vers les recherches intéressant les entreprises, notamment dans le secteur de la haute technologie !

Au niveau local, les PRES (pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) qui regrouperaient certaines universités, grandes écoles et organismes triés sur le volet, seraient créés avec une structure juridique capable de recruter des personnels de droit privé et de gérer aussi les moyens de fonctionnement et les moyens en personnel que les établissements mutualiseraient dans ce cadre... Les PRES, adossés à des « parcs de recherche » d'entreprises privées pour former des « pôles de compétitivité », seraient aussi un instrument pour mettre la recherche publique au service des intérêts des entreprises locales et obtenir des financements des régions (et pour transférer plus tard aux régions les personnels techniques et administratifs passés sous sa gestion ?).

../..

<sup>1</sup> Pour les EPST il est prévu en tout et pour tout sur les 5 ans la création de 150 postes de chercheurs à l'INRIA et de 500 postes d'ingénieurs et personnels techniques pour l'ensemble des EPST, plus 500 postes de chercheurs destinés à l'accueil de jeunes maîtres de conférences bénéficiant de décharges d'enseignement ...

<sup>2</sup> dès 2007 l'ANR serait dotée de moyens de financement supérieurs au total des crédits d'investissement de tous les EPST réunis, et en 2010 ce serait quasiment le double !

Certes le projet de loi ne supprime pas (pas tout de suite en tout cas !) les EPST ni le statut de titulaires recherche, **il se contente de les contourner et de les reléguer au magasin des accessoires** ! Pris en tenaille entre le pilotage par les appels d'offres de l'ANR et les logiques de sites des PRES, quelle capacité auraient encore les organismes pour développer une politique de recherche de long terme, cohérente au plan national et indépendante des lobbies économiques ?

Quant au statut de titulaires résisterait-il longtemps à la multiplication des emplois précaires divers et variés, de droit public (CDD de chercheurs associés, CDD de haut niveau, postes d'accueil, CDD recrutés sur les financements de projets, etc..) mais aussi de personnels de droit privé (eh oui, par le biais des PRES, de GIP, ou la création de SAIC (Services d'Activités Industrielles et Commerciales) imposés par le label « institut Carnot », et même directement, les EPST pourraient recruter aussi du personnel de droit privé...°) ?

### **Des miettes pour les personnels... à condition qu'ils se les disputent entre eux !**

Rien sur la création d'un statut de doctorants, quelques mesures d'amélioration de carrière pour les chercheurs (par transformations d'emplois) et aucune pour les ingénieurs et personnels techniques... Juste des majorations de primes... à condition qu'elles soient modulées !

### **Ce projet de loi est un pied de nez au mouvement du printemps 2004 !**

Au printemps 2004 les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur, les étudiants, soutenus par la population, s'étaient massivement mobilisés sur deux questions :

- le refus de la précarisation des emplois
- l'augmentation des crédits de base pour les laboratoires publics

### **Il faut descendre à nouveau dans la rue !**

En 2004, la mobilisation avait obligé le gouvernement à revenir sur la suppression des 550 emplois de titulaires dans les EPST. Aujourd'hui, ce n'est que par une mobilisation au moins aussi importante que nous pourrions obliger le gouvernement à revoir entièrement sa copie.

Mais il faut faire vite et fort : le gouvernement entend faire voter sa loi à l'Assemblée Nationale avant la fin de la session de printemps. C'est pourquoi les syndicats ont sonné l'alerte et appelé ensemble sans délai à la mobilisation des personnels et des étudiants.

### **Ils appellent les collègues et étudiants de la Région Parisienne, à se rassembler le 4 février à 13h30 à Jussieu pour une manifestation en direction du Ministère (initiative soutenue par « Sauvons la Recherche »)**

*Déréglementation et précarisation de l'emploi, individualisation des salaires, mise en compétition des individus et des équipes, abandon des valeurs de service public et subordination à la rentabilité économique et au marché, c'est l'idéologie libérale du gouvernement Raffarin-MEDEF dans toute sa splendeur appliquée à la Recherche Publique ! Nous subissons les mêmes attaques que les autres salariés !*

### **Partout en France, les organisations syndicales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, les organisations d'étudiants, appellent à participer activement aux défilés organisés le 5 février pour la défense des 35 heures, de l'emploi, des salaires et des services publics.**

(en essayant de se rassembler au sein des manifestations derrière des banderoles dénonçant le projet de LOPRI)

Nous appelons chacun à s'informer, prendre conscience des enjeux et participer aux actions collectives : une fois que la loi sera votée, il sera trop tard, les labos se retrouveront emportés plus que jamais dans la course aux financements sur projets et au recrutement de CDD !

**NON au projet de loi Fillon-d'Aubert ! NON à la précarisation de l'emploi !  
OUI à une recherche publique ouverte sur la société,  
mais NON à son asservissement aux intérêts économiques des entreprises !**